

2019/O1/QE/009

REPONSE DE Mme Josepha GIACOMETTI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Santa DUVAL
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

OBJET : **COMPENSATION DE LA BAISSSE DES DOTATIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS PAR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN SITE DE LA COLLECTIVITE (CAP DE SARTE).**

Dans le domaine culturel, l'exécutif territorial n'a pas inscrit sa politique dans le sens d'une diminution de son soutien. Les chiffres indiquent, au contraire, une courbe inversée depuis 2016 et le budget 2019 voté par l'Assemblée de Corse permettra de conforter la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse.

Aussi, j'engage les deux associations (Fas'Arte, fédération d'associations autour des arts, de la musique et du chant, et l'Atelier Paccialeda, spécialisé dans les arts plastiques et la création contemporaine) qui à ce jour n'ont rien demandé à la Collectivité de Corse, à se rapprocher, si elles le souhaitent, des services de la Direction de la Culture afin d'avoir tous les renseignements utiles à un dépôt de demande financière. Si ces demandes entrent dans le cadre du nouveau règlement des aides, nul doute qu'elles seront soutenues.

La mise à disposition des locaux du *Centre d'Art Polyphonique – Mission Voix de Corse* pour des structures extérieures est une question intéressante. Nous sommes en train de finaliser le projet novateur du CAP qui doit devenir un point d'appui sur le territoire pour les acteurs de ce domaine. J'animerai d'ailleurs lundi prochain à Sartè une réunion avec ces mêmes acteurs pour que nous en précisions ensemble les contours. A ce jour, la réglementation en vigueur (délibérations n°11-060AC et n°15-220AC respectivement du 31 mai 2011 et 17 septembre 2015 - Assemblée de Corse) acte la tarification des prestations et mise à disposition d'équipements du CAP-MVC. Ainsi il convient, pour le service chargé de l'instruction de toute demande de ce type, de se référer à cette réglementation. Les correspondants associatifs en sont d'ailleurs informés.

Je vous précise toutefois que l'exécutif présentera à la session de Mai 2019 un projet d'activités actualisé du CAP-MVC. Ce dernier mentionne des propositions de changements assez importantes et notamment, en fonction de certains critères, la possibilité dès cette fin d'année d'ouvrir gratuitement le Centre à des associations qui relèvent du secteur de la musique ou de la VOIX. Nous aurons ainsi l'occasion d'en discuter prochainement à nouveau.

Je vous remercie, madame la Conseillère, de l'intérêt que vous portez à cette structure et de votre engagement en faveur de votre territoire.